

## **DÉPARTEMENT DU LOIRET**

### **COMMUNE D'ISDES**

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

TÉLÉCOPIE : 02.38.29.12.53

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 27 FÉVRIER 2013**

Date de convocation : L'an deux mil treize, le mercredi vingt-sept février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain LEBOULANGER, Maire.

22 février 2013

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Etaient présents : Mmes et MM. LEBOULANGER Alain, BERDAL Gérard, COUVERT Gérard, COUVERT Christine, MARQ Pascale, de MAINTENANT Philippe, VALLEE Bernadette, POIRIER Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusées : Mmes TAUZI Nadine, FORIEN Mélanie.

Etait absent : M. BUGNICOURT Fabien.

Secrétaire de séance : Mme COUVERT Christine.

### **PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2012 et ce, avant le vote des budgets primitifs de 2013, pour la Commune, le service eau potable et le service assainissement.

### **ASSAINISSEMENT AUTONOME LOCAUX STADE**

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre établie par la société HODEAU Frères, s'élevant à 5 412 € HT pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif des locaux du stade.

### **CENTRE DE LOISIRS DE VILLEMURLIN**

Dans l'attente de précisions complémentaires, le Conseil Municipal décide de reporter l'étude de la participation éventuelle de la Commune au centre de loisirs sans hébergement récemment créé à Villemurlin.

### **RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Sur le rapport de Monsieur de MAINTENANT, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de restauration du monument aux morts de la Commune, en raison de son état de dégradation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes compétents pour financer les travaux de restauration du monument aux morts.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'actualité de la Communauté de Communes du Sullias. En particulier, à la demande d'ISDES, la Communauté de Communes travaille à une éventuelle commande groupée pour le nettoyage des caniveaux des onze communes. Les commissions de travail se mettent progressivement en place : finances, communication, action sociale, CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), aménagement de l'espace et développement économique, appels d'offres, DSP.

Les habitants peuvent consulter en mairie un classeur regroupant tous les actes publics (convocations, rapports, comptes rendus, ...) de cet EPCI.

## AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retour à la TEOM pour l'année 2013. Dès le 1<sup>er</sup> mars prochain, seuls les conteneurs munis d'une puce seront collectés.

Monsieur COUVERT informe le Conseil Municipal de la création d'une rubrique « petites annonces » sur le site internet de la Commune.

Monsieur BERDAL fait un point d'avancement sur le terrain sis route de Sully. Le coût d'acquisition s'est élevé à 21 160 €. Les devis relatifs au projet de viabilisation de ce terrain afin de permettre la création de trois parcelles constructibles d'environ 1 200 m<sup>2</sup> sont communiqués. A savoir :

- Clôture, accès, busage, ... : 37 485 €.
- Frais de géomètre : 2 000 €.
- ERDF : 5 000 €.

Un devis a été sollicité auprès de la société ISI ELEC pour évaluer le coût d'une éventuelle location de nouveaux décors à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de réaménagement des espaces verts devant la Mairie, établi par Madame MARQ. Il est accepté à quelques retouches près.

Madame VALLÉE demande de réfléchir au devenir du terrain à proximité du terrain de football, victime d'un incendie de pinède. Elle lance quelques pistes. Il est convenu de contacter l'ASIVVV pour recueillir ses idées.

Un second devis pour la modernisation et la mise aux normes de la cuisine de la salle des fêtes a été demandé par Madame POIRIER. Il s'élève à 7 500 €. HT.

Le véhicule du Centre de Première Intervention de la Commune sera restitué par le SDIS avant le 15 mars prochain.

Le bilan de la qualité de l'eau potable est satisfaisant au vu des comptes rendus de visites régulièrement diligentées par l'ARS. De même, le bilan annuel du service de l'eau du Conseil Général du Loiret juge satisfaisant le traitement effectué par la station d'épuration, sauf en périodes de fortes pluies (surcharges hydrauliques), problème que doit résoudre la réhabilitation engagée du réseau d'eaux usées.

Il sera prochainement procédé au remplacement du moteur de la hotte de la cuisine du restaurant scolaire par Monsieur FARIA, électricien.

La première réunion de travaux pour la réhabilitation du réseau communal d'assainissement a eu lieu le 26 février dernier. Ces importants travaux devraient s'achever en fin d'année. Quelques perturbations sont à prévoir en centre bourg.

La séance est levée à 21 h 15.

Pour extrait,  
Le Maire,

A. LEBOULANGER.